

Département de Seine et Marne
Membres
afférents au Conseil : 27
en exercice : 24
ayant pris part à la délibération : 23
Date de convocation : 31 mai 2019
Date d'affichage : 31 mai 2019

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
JOUARRE**

**DÉLIBÉRATION DE LA SÉANCE
DU 07 JUIN 2019**

Président : Monsieur VALLÉE Fabien

Etaient présents : Katiana REBEL – Philippe GAUTHERON – Carine DENOENT – Boris SARRAUTE – Gérald GABORIEAU – Elisabeth DIEU – Henri DELESTRET – Stéphane POCHET – Sandra MEUNIER – Thierry CAUSIN – Nathalie POULAIN – Christelle MAHÉ – Jean-Luc MONDAT – Véronique SALLER – Nawal BADDOUR – Isabelle LECLERCQ – Arnaud MEYNADIER – Marc LAURENT

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Ludwig KINDELBERGER a donné pouvoir à Fabien VALLEE
Gwénaëlle LEMÉE a donné pouvoir à Véronique SALLER
Pierre GOULLIEUX a donné pouvoir à Isabelle LECLERCQ
Amandine FARGET a donné pouvoir à Arnaud MEYNADIER

Absent : Carole GUILLOT

Secrétaire de séance : Sandra MEUNIER

DÉLIBÉRATION 2019-034 : INSTAURATION D'UNE NOUVELLE GRILLE TARIFAIRE POUR LES PRESTATIONS PERISCOLAIRES DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'aide financière versée par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) dans le cadre de la prestation de service pour l'ALSH périscolaire

Vu la demande de la CAF pour que la commune de Jouarre soit conforme aux normes imposées

Considérant que les tarifs de l'accueil périscolaire doivent être obligatoirement modulés en fonction des ressources des familles

Considérant qu'il faut également par mesure d'équité envers les familles, créer des tarifs intermédiaires sur la quotité horaire de l'accueil périscolaire

Monsieur le Maire propose la nouvelle grille tarifaire à compter de la rentrée 2019-2020 comme suit :

Barème de ressources		Péri matin 1h30	Péri soir - de 2h00 Départ avant 17h30 Arrivée après 17h30	Péri soir + de 2h00 Départ après 17h30	Péri matin et soir - de 2h00	Péri matin et soir + de 2h00
A	0 à 1 067	2,00 €	3,00 €	4,10 €	4,80 €	5,90 €
B	1 068 à 1 525	2,10 €	3,10 €	4,20 €	4,95 €	6,05 €
C	1 526 à 2 287	2,20 €	3,20 €	4,30 €	5,10 €	6,20 €
D	2 288 à 3 049	2,30 €	3,30 €	4,40 €	5,25 €	6,45 €
E	3 050 à 3 999	2,40 €	3,40 €	4,50 €	5,40 €	6,60 €
F	à partir de 4 000	2,50 €	3,50 €	4,60 €	5,55 €	6,75 €

Envoyé en préfecture le 17/06/2019

Reçu en préfecture le 17/06/2019

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 077-217702380-20190613-2019034-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré à la majorité

ADOpte la nouvelle grille tarifaire de l'accueil périscolaire à compter de la prochaine rentrée 2019 – 2020, telle qu'indiquée ci-dessus

Pour : 19

Abstention : 4 (I. LECLERCQ + P, A. MEYNADIER + P)

Fait les jours, mois et an que dessus
et ont signé au registre les membres présents
POUR EXTRAIT CONFORME
A Jouarre, le 13 juin 2019
Le Maire,
Fabien VALLEE

